

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 21 décembre 2020

Le projet de règlement 831 devrait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais considérant les restrictions de la santé publique, il fait plutôt l'objet d'appel de commentaires écrits.

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 16 novembre 2020, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #831 intitulé :

*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707  
de manière à agrandir la zone 104I à même la zone 102R*

#### DESCRIPTION

- La délimitation de la zone 104I est déplacée vers l'ouest pour l'agrandir à même la zone 102R

#### LOCALISATION

Coin boul. Martel et chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré.

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : [www.ville.sthonore.qc.ca](http://www.ville.sthonore.qc.ca) dans Actualités.
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : [admin@ville.sthonore.qc.ca](mailto:admin@ville.sthonore.qc.ca) avant le 16 décembre 2020.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce premier jour de  
décembre deux mille vingt.**

  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2020.

